

DÉPARTEMENT
DE L'AISNE
ARRONDISSEMENT
DE SOISSONS
PERCEPTION DE
VILLERS-
COTTERÊTS
Séance du 01/02/2019

Extrait du Registre des Délibérations
de la Communauté de communes RETZ-EN-VALOIS

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois s'est réuni à Villers-Cotterêts, sous la présidence de Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 25 janvier 2019, laquelle convocation a été affichée à la porte de chacune des Mairies des communes membres, conformément à la loi.

OBJET :

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VOTE :

Pas de vote
Tenue d'un débat sur le PADD

Affiché le

- 8 FEV. 2019

Transmis le

- 7 FEV. 2019

Certifié exécutoire, le

- 8 FEV. 2019

Le Président
Alexandre de
MONTESQUIOU



Étaient présents (62) : Evelyne ALTHOFFER DI TULLIO, Claude ALLART, Nicolas BAHU, Aurélien BOSSU, Franck BRIFFAUT, Monique BRUYANT, Dominique CANTOT, Denis CARION, Patricia CARON, Josiane CHANDELLE, Frédéric CHAMPEAU, Jean CINTRAT, Jean-Jacques GLIN, Gilles DAVALAN, Benoît DAVIN, Jean-François de FAY, Yveline DELVAL, Alexandre de MONTESQUIOU, Christian DERVAUX, Alain DESBOVES, Jean-Michel DESMECHT, Jocelyn DESSIGNY, Jacques DIDIER, Isabelle DOURNEL, Maria Teresa DOS SANTOS FERREIRA, Pierre ERBS, Monique FERRE, Dominique FIQUET, Damien GHEKIERE, Thierry GILLES, Robert HIRAU, Gerhard JÄHRLING, Olivier LAVOIX, Armelle LEFEVRE, Gaëlle LEFEVRE, Céline Le FRÈRE, Pascal LEMOINE, Benoît LÉTRILLART, Caroline MAS, Philippe MOYON, Robert NÉLATON, Christophe PADIEU, Christian PÉRUT, Michel PESTEL, Vincent PHILIPON, Norbert POIRIER, Christian POTEAU, Jean-Pierre POURTEYRON, Jean-Claude PRUSKI, Alexandre QUÉNARDEL, Nicolas RÉBÉROT, Danielle ROBACHE, Marc ROBILLARD, Armand ROLAND, Aurélie ROUVILLÉ, Jean SAUMONT, Gabriel SAUR, Bertrand SIMÉON, Vincent SIODMAK, Michelle TOUCHARD, Alain TOURNEVILLE et Gérard TROMBETTA

Procurations (11) : Bernard RUELLE à Yveline DELVAL, Véronique MALARANGÉ à Benoît LÉTRILLART, Pascal CLÉMENT à Robert HIRAU, Johnny GAILLARD à Gaëlle LEFEVRE, Christian LEROUX à Jean CINTRAT, Laurence HAUTION à Maria Teresa DOS SANTOS FERREIRA, Damien JAURÉGUY à Gerhard JÄHRLING, Christine OLRÉY à Alexandre de MONTESQUIOU, Marie-Élise RADET à Jean-Claude PRUSKI, Rémi VANLERBERGHE à Thierry GILLES et Émilie VASSEUR à Jacques DIDIER.

Absents excusés (13) : Didier BAZIN, Jean-Pascal BERSON, Olivier BIZOUARD, Gérard BOUCHONVILLE, Claude CAPON, Josiane GAULON, Jean-Claude GERVAIS, Jérôme LAGACHE, Emmanuel LAURANT, Chantal MOUNY, Benoît POINT, Régis POULAIN et Jean-Yves SEZNEC.

Yveline DELVAL a été élue secrétaire.

Vu la délibération du 12 mai 2017 de prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) ; Les communes de la CCRV sont étroitement associées à cette élaboration, notamment par l'organisation de comités de pilotage aux différentes étapes et conformément aux modalités de collaboration arrêtées le 12 mai 2017.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme : « un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

Accusé de réception en préfecture
002-200071991-20190201-06-19-DE
Date de télétransmission : 07/02/2019
Date de réception préfecture : 07/02/2019

Un document de synthèse exposant les orientations générales du PADD a été transmis à cet effet à l'ensemble des conseillers communautaires.

Vu l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme qui précise que le projet de PADD, accompagné d'un document de synthèse, doit être transmis à l'ensemble des communes afin qu'elles en débattent ;

Monsieur le Président expose le projet de PADD qui se décline autour des 4 objectifs généraux suivants :

- 1-Consolider l'attractivité du territoire, en respectant son armature naturelle ;
- 2-Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine local et en renforçant les équipements ;
- 3-Concevoir un habitat de qualité et qui réponde aux besoins en logements d'une intercommunalité multipolarisée ;
- 4-Poursuivre le développement d'une offre de déplacements, en cohérence avec l'objectif de développement durable.

Ces objectifs sont précisés pour chacun des 5 secteurs géographiques de la CCRV, qui font l'objet d'orientations adaptées.

Après ces rappels, Monsieur le Président déclare le débat ouvert et invite les conseillers communautaires à s'exprimer sur les orientations générales du PADD du PLUi.

Vu le Code de l'Urbanisme en son article L. 153-12,

Vu la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUi adoptée en conférence intercommunale des maires le 05 mai 2017,

Considérant que les conseillers communautaires ont débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Retz-en-Valois,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A DÉBATTU sur les orientations générales du PADD du PLUi.

PREND ACTE des remarques émises pendant le débat et retranscrites ci-dessous :

- Importance d'une définition à court terme d'une stratégie de mobilité à l'échelle de la CCRV (en lien avec la 4^{ème} orientation générale et la future OAP Transport) ;
- Regret que les emprises SNCF ne puissent faire l'objet de zonages ;

PRÉCISE que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération, qui sera transmise au Préfet et à l'ensemble des 54 communes membres et fera l'objet d'un affichage dans les mairies et à la communauté de communes pendant un mois.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



Le Président

Alexandre de MONTESQUIOU

Page 2 sur 2